

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES**

**Objet :** COTISATIONS A L'UAFA DE HAUTE-SAVOIE 2022

Le « **Lundi 28 Février 2022 à 14h30** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Etai<sup>ent</sup> présentes :** Christian ANSELME, Anne LEVET, GOLLIET Jean-Claude, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Jean-Pierre BETEND, Jean-Marc NICOLLIN

**Quorum atteint**

**Assistaient également :**

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière  
Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière  
Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy  
Bruno DELETRAZ, direction de l'eau potable du Grand Annecy  
Emmanuel COGNET, Technicien Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie  
Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la haute-Savoie

---

Monsieur le Président demande à la SEA de faire le point sur la cotisation à l'UAFA.

Pour 2022, l'UAFA n'a pas encore délibéré mais il semble que la cotisation de base devrait être maintenue à la **somme de 110 euros**.

Elle se décompose de la façon suivante :

- Cotisation à la Société d'Economie Alpestre
- Contribution à la cotisation à l'Association des Maires pour la mise à disposition de logiciel
- Contribution à la cotisation à la compagnie d'assurance pour le suivi du contrat groupe
- Cotisation pour la rémunération du Trésor Public pour les programmes qu'il mène pour l'ensemble des AFP et la tenue de sa comptabilité ainsi qu'aux frais engagés par ces programmes

Monsieur le Président rappelle, qu'à côté de cette part administrative fixe arrêtée à 110 euros, **une participation pour les services que l'Union effectue pour l'AFP sera sollicitée**.

Les services demandés concernent :

- La mise à jour du périmètre de l'AFP et chargement des données avec l'appui de la Régie des Données Informatiques 74
- La déclaration fiscale et transfert des données aux services de la Direction Générale des Impôts Fonciers

qui s'élèvent à un montant total de 151,07 euros. Ces services seront facturés en fonction de leur avancement.

**Ainsi, Monsieur le Président propose de budgétiser la somme globale et arrondie de 270,00 €.**

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Approuve la proposition de cotisation à l'UAFA
2. Demande à Monsieur le Président de budgétiser la somme minimum de 270,00 euros
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour mandater toutes les sommes concernant les cotisations à l'UAFA
4. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus  
Pour copie conforme  
**Le Président de l'A.F.P.**  
**Christian ANSELME**

